



Section des langues et des littératures vivantes

Département des langues et des littératures  
méditerranéennes, slaves et orientales

# **Langue, littérature et civilisation japonaises**

## **Plan d'études**

*Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA)*

*Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA)*

A ce document s'ajoute la présentation des enseignements,  
qui est mise à jour annuellement

Entrée en vigueur de ce plan d'études : octobre 2006

## **OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT :**

### **Les objectifs du Baccalauréat universitaire (Bachelor of Arts, BA) en japonais sont les suivants :**

- donner aux étudiant-e-s de bonnes connaissances de base et des outils de réflexion sur la civilisation, l'histoire et la littérature japonaises ;
- donner aux étudiant-e-s de bonnes bases de langue japonaise moderne ;
- préparer les étudiant-e-s à des études ou recherches de type MA ou autres dans le domaine des études japonaises ;
- contribuer à la formation de type "lettres" ou "sciences humaines" des étudiant-e-s, en les exerçant aux tâches de réflexion et de communication (orale et écrite) propres à ces études.

Ces buts sont envisagés en complémentarité les uns par rapport aux autres.

Notamment, même si l'apprentissage de la langue représente une partie importante du BA, l'acquisition de compétences linguistiques en japonais n'est pas considérée ici comme un but en soi, mais comme un moyen d'accès aux sources et à la culture, comme il se doit dans une faculté de lettres. Il est rappelé que l'étude de la langue japonaise en tant que telle ne peut être le seul objectif des enseignements. En effet, cette langue ne peut se comprendre vraiment sans la connaissance de son contexte culturel et de la civilisation japonaise prise dans sa longue durée.

Cette réflexion se reflète dans la répartition des modules du programme du BA : trois modules sont de nature proprement "sciences humaines" (civilisation, histoire, littérature) ; les trois autres sont consacrés à l'apprentissage de la langue. Mais même dans ces derniers modules, des travaux de traduction, de version, et de composition contribueront à former les étudiant-e-s à la compréhension globale de la culture japonaise.

### **Les objectifs de la Maîtrise universitaire (Master of Arts, MA) sont les suivants :**

- approfondir le programme de BA (cf. ci-dessus pour les objectifs du BA) ;
- approfondir la compréhension des textes et former à la traduction scientifique ou littéraire ;
- donner les compétences, méthodologiques ou autres, nécessaires à la recherche, notamment grâce à la rédaction d'un mémoire ;
- favoriser les approches interdisciplinaires ou interculturelle (rapprochements avec l'histoire, la littérature comparée, l'ethnologie, et avec les autres cultures civilisations du monde sinisé) ;
- préparer à d'éventuelles études de troisième cycle (doctorat, diplômes spécialisés).
- préparer à des professions en rapport avec le Japon et/ou l'Asie (diplomatie, journalisme, tourisme, etc.), en approfondissant les connaissances linguistiques et culturelles acquises au niveau du BA.

## L'ENSEIGNEMENT PROPOSE

*Le nombre d'heures (par semaine / année) effectivement proposées peut varier selon les années.*

<b>Niveau BA</b>		
BA1	Travaux pratiques de langue japonaise moderne I	6-8 h
BA2	Cours d'initiation à l'histoire japonaise	1 h
BA2	Cours d'initiation à la littérature japonaise	1 h
BA3	Travaux pratiques de langue japonaise moderne II	6-8 h
BA4	Cours d'introduction à la civilisation et culture japonaise (2)	2-4 h
BA5	Travaux pratiques de langue japonaise moderne III	4-6 h
BA6	Cours et séminaires de civilisation et culture japonaise (2)	2-4 h
BA7	Conférences + séminaire interculturel Chine/Japon (1)	2 h

<b>Niveau MA</b>		
MA1	Cours et séminaires en histoire et civilisation du Japon moderne (1) (2)	5-7 h
MA2	Séminaires de lectures de textes classiques (1)	4-6 h
MA3	Séminaires de lectures de textes modernes (1)	4-6 h

(1) Matière renouvelée chaque année.

(2) Enseignements proposés aux étudiant-e-s d'autres disciplines (modules libres, 15<sup>e</sup> module).

## 1. PROGRAMME DU BA EN LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION JAPONAISES:

### **Module BA1 : Langue japonaise moderne I (12 crédits)**

Travaux pratiques : 6-8h/A langue japonaise moderne I

Attestation : participation active aux travaux pratiques.

Evaluation : examen écrit portant sur l'ensemble des connaissances acquises (durée : 2h).

Condition : l'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.

### **Module BA2 : Initiation à l'histoire et à la littérature japonaises (12 crédits)**

Cours : 1-2/A Histoire japonaise

Cours : 1-2/A Littérature japonaise

Attestation : travaux dans le cadre du cours de littérature selon des modalités définies en début d'enseignement.

Evaluation : examen oral (environ 20 minutes) portant sur la matière du cours d'histoire.

### **Module BA3 : Langue japonaise moderne II (12 crédits)**

Condition d'accès : réussite de BA1 au préalable.

Travaux pratiques : 6-8h/A langue japonaise moderne II

Attestation : participation active aux travaux pratiques.

Evaluation : examen écrit (6 heures) portant sur l'ensemble des connaissances acquises.

Condition : l'attestation doit être acquise pour se présenter à l'examen.

**Module BA4 : Introduction à la civilisation et à la culture japonaises (12 crédits)**

Condition d'accès : réussite de BA2 au préalable.

Cours et séminaires : 2-4h/A civilisation et culture japonaises

Attestation : travaux personnels dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen oral (environ 20 minutes) portant sur l'autre enseignement.

Condition : l'attestation doit être acquise pour se présenter à l'examen.

**Module BA5 : Langue japonaise moderne III (12 crédits)**

Condition d'accès : réussite de BA3 au préalable.

Travaux pratiques : 4-6h/A langue japonaise moderne III

Attestation : tests et travaux dans le cadre des travaux pratiques.

Evaluation : examen écrit portant sur l'ensemble des connaissances acquises (durée : 6h).

Condition : l'attestation doit être acquise pour se présenter à l'examen.

**Module BA6 : Civilisation et culture japonaises (12 crédits)**

Conditions : Réussite de BA4 au préalable;

Cours et séminaires : 2-4h/A civilisation et culture japonaises

Attestation : travaux personnels dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen oral (environ 20 minutes) portant sur l'autre enseignement.

Condition : l'attestation doit être acquise pour se présenter à l'examen.

**Module BA7 : A option (12 crédits)**

**Langues et cultures extrême-orientales OU Module libre**

**Module BA7 : Langues et cultures extrême-orientales (12 crédits)**

Condition d'accès : réussite de BA2 et BA4 (du plan d'études de chinois ou de japonais) au préalable.

Séminaire(s) interculturel(s), séminaires sur la Chine ou le Japon, conférences sur l'Extrême-Orient (2-3 h./A.).

Evaluation : petit mémoire (25-30 pages, 50'000-60'000 signes) sur un sujet interculturel Chine et/ou Japon et/ou autre pays extrême-oriental (Corée, Vietnam), en rapport avec la matière d'un séminaire.

**Remarque:** Les étudiant-e-s ayant le chinois et le japonais comme leurs deux branches principales de BA et choisissant cette option dans le cadre du BA de japonais devront suivre l'option "Module libre" dans l'autre branche.

OU

**Module BA7 : Module libre (12 crédits)**

Ce module sera choisi avec l'accord des responsables du plan d'études de japonais

- soit en chinois, selon les conditions de l'unité de chinois ;

- soit parmi les modules proposés en options par les disciplines suivantes : français, littérature comparée, études genre, linguistique, histoire, histoire des religions, philosophie, histoire de l'art, ethnologie, et sociologie (liste close). Cette offre est susceptible de varier selon les années, et les conditions d'accès à ces modules sont fixées par les départements/unités concernés.

## REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE BA

### **Modules, crédits, et évaluations :**

Tous les modules valent 12 crédits.

En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

La plupart des enseignements de japonais sont annuels, et tous les modules s'effectuent en un an.

### **Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :**

- Les modules BA2 et BA4 sont donnés en français et sont accessibles aux étudiant-e-s d'autres disciplines (modules libres de ces disciplines, ou module à option BA15).

- Les enseignements et évaluations des modules BA1, BA3, BA5 se font en partie ou totalement en japonais, et/ou présupposent des connaissances de japonais. Ils ne sont en principe pas accessibles aux étudiant-e-s d'autres disciplines, à l'exception des étudiant-e-s de chinois.

### **Dispositions particulières pour les étudiant-e-s de chinois :**

Tous les modules de japonais, y compris ceux de langue, sont accessibles aux étudiant-e-s de chinois, soit comme module libre de leurs plans d'études respectifs, soit comme module à option BA15, soit les deux.

Ces modules sont également accessibles aux étudiant-e-s de MA de chinois, avec des modalités d'évaluation adaptées.

En cas de trop grande affluence, l'admission au module BA1 peut être suspendue.

### **Choix des disciplines :**

Il est recommandé aux étudiant-e-s de japonais de combiner leur discipline soit avec le chinois, soit avec une discipline formatrice et complémentaire sur le plan méthodologique et théorique (histoire, histoire des religions, philosophie, linguistique, histoire de l'art, français, etc.).

### **Dispositions particulières pour les étudiant-e-s japonophones :**

Les étudiant-e-s pouvant justifier de connaissances de la langue japonaise (langue maternelle japonaise, séjours au Japon) se verront proposer un programme individualisé de remplacement pour tout ou partie des modules BA1, BA3, et BA5.

### **Dispositions particulières pour les étudiant-e-s effectuant un séjour au Japon dans le cadre de leurs études :**

Il est conseillé aux étudiant-e-s de japonais d'effectuer un séjour d'études au Japon avant la fin du BA. Les étudiant-e-s effectuant un séjour d'études au Japon durant leurs études (minimum : 1 semestre) pourront se voir offrir des modalités d'évaluation personnalisées, sur décision des responsables du plan d'études de japonais, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études de japonais *avant* le départ pour l'étranger.

### **Remarque sur la présentation des travaux écrits :**

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

### **Connaissance de l'anglais :**

De nombreuses études sur le Japon étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.

## **2. PROGRAMME DU MA EN LANGUE, LITTÉRATURE ET CIVILISATION JAPONAISES**

### **Module MA1 : Histoire et civilisation du Japon (12 crédits)**

Cours et séminaires : 2-3h/A histoire et civilisation japonaises

Attestation : travail écrit (15-20 pages, 30'000-40'000 signes) dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen écrit (dissertation, 8 heures)

Conditions : L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.

L'attestation et l'examen se font dans deux enseignements différents.

### **Module MA2 : Textes japonais classiques (12 crédits)**

Séminaires : 3-4 h/A lecture de textes japonais classiques

Attestation : version commentée (env. 1000 signes) dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen écrit (6 heures) portant sur l'ensemble des enseignements du module.

Conditions : L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.

### **Module MA3 : Textes japonais modernes (12 crédits)**

Séminaires : 3-4 h/A lecture de textes japonais modernes

Attestation : version commentée (env. 2500 signes) dans le cadre de l'un des enseignements.

Evaluation : examen oral (environ 30 minutes) portant sur l'ensemble des enseignements du module.

Une partie de l'examen s'effectuera en langue japonaise.

Conditions : L'attestation est nécessaire pour se présenter à l'examen.

L'attestation et l'examen se font dans deux enseignements différents.

### **Mémoire (48 crédits)**

Travail écrit d'environ 80 pages (env. 160'000 signes, annexes non comprises), sur un sujet choisi en accord avec le directeur du mémoire ; ce sera généralement, soit le traitement d'une thématique ou d'une question ; soit la traduction annotée et commentée d'un texte non encore traduit en français. Le mémoire doit s'appuyer sur une bibliographie pour partie en langue japonaise et doit comprendre l'utilisation de textes japonais soit traduits, soit commentés. Ce travail doit être compris comme une initiation à la recherche et s'entourer des règles de précautions scientifiques communes en la matière.

Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'environ 60 minutes. Une première version sera remise deux mois avant la date prévue pour la soutenance. La version définitive sera rendue un mois avant la date prévue pour la soutenance.

## MODULES À OPTION

Conformément au Règlement d'études de la Faculté des lettres, le choix des modules à option (MA4-MA6) est libre. Toutefois, l'étudiant-e qui souhaite approfondir ses connaissances dans sa discipline de mémoire peut en principe choisir jusqu'à trois modules parmi ceux proposés ci-dessous, et composer ainsi un MA "monodisciplinaire"<sup>1</sup>.

### **Module MA : Histoire et civilisation du Japon (2<sup>ème</sup> module) (12 crédits)**

Répétition de MA1, avec d'autres enseignements.

L'attestation ou l'examen (mais pas les deux) pourra se faire à partir d'un enseignement du programme du BA de japonais, avec un mode d'évaluation approprié aux étudiant-e-s de MA.

### **Module MA : Textes japonais classiques (2<sup>ème</sup> module) (12 crédits)**

Répétition de MA2 avec d'autres enseignements.

### **Module MA : Textes japonais modernes (2<sup>ème</sup> module) (12 crédits)**

Répétition de MA3 avec d'autres enseignements.

### **Module MA : Module libre (12 crédits)**

Ce module libre sera choisi d'entente avec le directeur ou la directrice du mémoire parmi les modules proposés comme options des disciplines suivantes : chinois, français, littérature comparée, études genre, linguistique, histoire, histoire des religions, philosophie, histoire de l'art, ethnologie, sociologie. L'offre en ce sens est susceptible de varier selon les années, et les conditions d'accès à ces modules sont fixées par les départements/unités concernés.

**Remarque:** Une initiation à la langue chinoise est particulièrement recommandée aux étudiant-e-s de japonais.

---

<sup>1</sup> Le terme "monodisciplinaire" n'a qu'une valeur descriptive et ne correspond pas à un titre particulier (voir communiqué du Conseil de Faculté, séance du 12 janvier 2005).

## REMARQUES ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LE MA

### MA :

Le MA de Langue, littérature et civilisation japonaises est réservé aux étudiant-e-s titulaires d'un BA comportant au moins 60 crédits ECTS de japonais, ou d'un diplôme jugé équivalent.

Le MA en langues et cultures extrême-orientales (voir le plan d'études spécifique) est réservé aux étudiant-e-s ayant obtenu un BA avec le japonais *et* le chinois comme disciplines principales, ou un diplôme jugé équivalent. Les demandes d'équivalence sont examinées selon les procédures en vigueur à l'Université de Genève et à la Faculté des lettres.

### Modules, crédits, et évaluations

Tous les modules valent 12 crédits.

Une partie des enseignements du MA de japonais sont annuels. Les modules du MA s'effectuent sur un ou deux ans, selon les cas et les capacités des étudiant-e-s. En principe, les examens ne pourront pas porter sur la matière d'un enseignement dispensé plus d'une année auparavant.

### Accessibilité des modules aux étudiant-e-s d'autres disciplines :

Les modules se font en partie ou totalement en japonais, et/ou présupposent des connaissances de japonais. Ils peuvent être pris comme option(s) par les étudiant-e-s ayant un BA de japonais (72 crédits ECTS ou niveau jugé équivalent) ou par les étudiant-e-s d'autres disciplines pouvant justifier de connaissances suffisantes.

### Connaissances de japonais et séjour au Japon :

Les étudiant-e-s de MA doivent avoir de bonnes connaissances de japonais dès le début du programme ; ils doivent notamment être capables de lire, avec l'aide ponctuelle du dictionnaire, des textes de difficulté normale en japonais moderne.

Pour les étudiant-e-s de MA, un séjour préalable au Japon est conseillé ; ce séjour pourra éventuellement être effectué à la fin de la première année du MA.

Le séjour d'études au Japon effectué immédiatement avant ou pendant le MA (minimum : 1 semestre) pourra donner lieu à des modalités d'encadrement et d'évaluation personnalisées, sur décision des responsables du plan d'études de japonais, et sur présentation de justificatifs. Il est recommandé aux étudiant-e-s de discuter de ces possibilités avec les responsables du plan d'études de japonais *avant* le départ pour l'étranger.

Les attestations et examens des modules sont en principe dus.

### Remarque sur la présentation des travaux écrits :

Les étudiant-e-s respecteront les règles éthiques et formelles qui président à la rédaction de tout travail scientifique. Ils veilleront notamment à indiquer avec précision et honnêteté leurs sources. Ils s'en tiendront aux règles de rédaction usuelles (forme des notes, renvois, indications bibliographiques, etc.).

### Connaissance de l'anglais :

De nombreuses études sur le Japon étant rédigées en langue anglaise, une connaissance au moins passive (lecture) de cette langue est indispensable et sera considérée comme allant de soi.

## MODULES OFFERTS AUX ÉTUDIANT-E-S D'AUTRES DISCIPLINES

(Toutes les conditions spécifiées plus haut dans la description des modules s'appliquent.)

*Au niveau du BA ou du MA (avec des modalités d'évaluation adaptées au niveau):*

**Module BA2 : Initiation à l'histoire et à la littérature japonaises** (aucune connaissance de la langue japonaise n'est nécessaire)

**Module BA4 : Introduction à la civilisation et à la culture japonaises** (aucune connaissance de la langue japonaise n'est nécessaire)

*Au niveau du MA, pour les étudiant-e-s qui satisfont aux conditions d'accès à la Maîtrise spécifiées p. 7:*

**Module MA1 : Histoire et civilisation du Japon**

**Module MA2 : Textes japonais classiques**

**Module MA3 : Textes japonais modernes**

*Étudiant-e-s de chinois :*

A certaines conditions, ces étudiant-e-s ont accès aux modules de/en langue japonaise.  
Cf. les "remarques et dispositions particulières" du BA et du MA, ci-dessus.